

ENSAPE-MAPA 2025-02-BdA

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**Règlement de consultation
(RC)**

**Fourniture de bons d'achats
pour étudiants en architecture**

Octobre 2025

1. Objet de la consultation

Consultation ouverte pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de bons d'achats destinés aux étudiants de l'ENSAP. Le dossier de consultation comprend le CCTP, le CCAP (ci-dessus), et les annexes.

2. Modalités de remise des candidatures et offres

2.1 Modalité : Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

2.2 Contenu du dossier de candidature (documents à fournir) :

- Lettre de candidature (formulaire DC1) et déclaration du candidat (DC2) ou équivalents ;
- Extrait Kbis ou équivalent ;
- Attestations fiscales et sociales à jour ;
- Attestation de procédure collective en cours ;
- Références et expériences similaires ;
- Mémoire technique précisant :
 - nature du bon et conditions d'utilisation ;
 - points de vente internet et physique ;
 - extrait de catalogue indiquant les prix des articles ;
 - réductions (remise étudiant...) ou frais appliqués lors de l'achat (frais de livraison) ;
 - les modalités de sécurisation, traçabilité, plateforme dématérialisée, qualité des supports, délais de livraison, modalités de contrôle et rapport annuel ;
- Proposition financière (bordereau de prix détaillé par type de bon, coût de gestion éventuel — indiquer 0€ si aucun frais de gestion exigé pour l'option papier, conformément au CCTP) ;
- Déclaration relative à la sous-traitance (le cas échéant).

2.3 Forme et transmission

Les offres seront transmises sous format dématérialisé , signées, à l'adresse / plateforme indiquée dans l'avis de marché, avant la date limite de remise des offres.

Conformément aux dispositions à l'article R 2132-7 du code de la commande publique, il convient que l'ensemble des communications et échanges s'effectuent de manière dématérialisée. Les plis papiers reçus seront considérés comme irréguliers au regard de l'article L3124-3 du code de la commande publique.

2.4 Modalités de remise des plis (procédure dématérialisée)

Les candidatures et les offres doivent obligatoirement être transmises **par voie électronique** via le profil d'acheteur de l'ENSAPE accessible à l'adresse suivante : sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas de problème technique, une copie pourra être transmise à Madame Zehra Sert, responsable administrative et financière Zehra.sert@paris-est.archi.fr.

Aucun envoi sur support papier, ni transmission par courriel, ne sera accepté.

Le pli électronique comprendra obligatoirement :

- **Dossier de candidature** (pièces administratives) :
 - Lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2) ou équivalents;
 - Extrait Kbis ou équivalent ;
 - Attestations fiscales et sociales à jour ;
 - Références du candidat.

- **Dossier de l'offre** (pièces techniques et financières) :
 - Acte d'engagement dûment complété et signé ;
 - Mémoire technique
 - Bordereau de prix détaillé (BPU).

Le dépôt doit être réalisé impérativement avant la **date et l'heure limites de réception des offres** indiquées dans l'avis de marché.

Tout pli électronique reçu après cette échéance sera rejeté.

L'acheteur public se réserve le droit de demander aux candidats de compléter ou régulariser leur dossier dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Conformément aux dispositions des articles L8221-3, L8221-5 et L8222-1 du Code du travail sur le travail dissimulé, le titulaire s'engage à s'acquitter de ses obligations en matière de travail dissimulé au regard des articles susvisés et produira à l'ENSA, tous les six mois à compter de la notification du présent marché, les documents visés aux articles D. 8222-5 et - 7 du Code du travail.

3. Critères d'attribution

Les offres seront appréciées selon les critères suivants (pondération indicative — modifiable par le pouvoir adjudicateur) :

1. Valeur technique et qualité du mémoire technique (variété et qualité du matériel proposé à l'achat avec le bon, facilité d'utilisation du bon par les étudiants sécurité, traçabilité, ergonomie de la plateforme, modalités de contrôle et rapport) — **35%**.
2. Prix (tarif des bons, frais de gestion éventuels, coûts d'activation) — **15 %**.
3. Prix d'achat des matériels (réduction, frais appliqués...) **15%**
4. Délai de mise à disposition / réactivité (délais de livraison des bons papier, activation dématérialisée) — **5 %**.
5. Engagements RSE et développement durable en lien avec l'objet de l'accord cadre et adapté à l'Ensa — **30 %**.

4. Critères éliminatoires

- Offre incomplète (absence des pièces obligatoires).
- Non-respect des prescriptions essentielles du CCTP/CCAP (par ex. incapacité à sécuriser les bons, non-respect du périmètre pédagogique).
- Prix manifestement anormal ou incohérence grave entre aspects techniques et prix.

5. Visite / questions techniques

Les candidats peuvent adresser leurs questions écrites à l'adresse de contact indiquée zehra.sert@paris-est.archi.fr ; les éventuelles réponses ou précisions seront adressées par écrit à l'ensemble des candidats (questions/réponses jointes au dossier).

Aucune visite n'est prévue dans le cadre de ce marché.

6. Modalités d'analyse des offres

- Vérification de la recevabilité administrative et juridique.
- Analyse technique (conformité au CCTP et qualité du mémoire).
- Analyse financière.

Classement et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères ci-dessus.

7. Notification et signature

Le candidat retenu sera notifié par courrier électronique et/ou lettre recommandée ; la notification fera courir les délais de mise en œuvre du marché et la signature de l'acte contractuel. Les autres candidats seront informés du résultat selon les règles applicables.

8. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par courrier électronique en adressant leur demande par mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

Une réponse commune sera faite aux candidats inscrits sur la plateforme.

Adresse et personne à contacter pour la consultation : Zehra SERT – Responsable administrative et financière - zehra.sert@paris-est.archi.fr

Date limite de réception des offres : 04/11/2025 à 15h

9. Confidentialité

Les informations fournies par les candidats seront traitées confidentiellement par le pouvoir adjudicateur, sous réserve des obligations légales relatives à la transparence et à la publicité des marchés publics.

10. Annexes au RC

- CCTP (document technique).
- Modèle d'acte d'engagement
- Modèles DC1 / DC2 ou équivalents.